

V192014079

Vœu présenté par François DAGNAUD et les groupes de la Majorité municipale (Socialistes et apparentés, Écologistes et citoyens, Communistes/Front de gauche) relatif à la cartographie de l'éducation prioritaire dans le 19^e

La politique d'éducation prioritaire, portée par le Ministère de l'Education Nationale, vise à renforcer l'action pédagogique et éducative dans les établissements scolaires des territoires concentrant les difficultés sociales, afin de résorber les écarts de réussite et garantir à chacun l'égalité des chances.

Dans le 19^e, un certain nombre d'établissements scolaires (écoles maternelles, élémentaires ou collèges) bénéficient ainsi d'un accompagnement renforcé. La nouvelle géographie de l'éducation prioritaire, telle qu'elle apparaît dans les premières propositions du Ministère, confirme l'engagement de l'Etat aux côtés des territoires en difficulté, tout en comportant des incohérences qui pourraient constituer autant d'atteintes aux conditions d'apprentissage et de réussite de nos élèves.

Ainsi, il est envisagé l'absence du collège Budé de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Cette proposition, si elle était confirmée, serait d'autant plus irrecevable qu'une partie importante du secteur de recrutement du collège Guillaume Budé (les rues des Bois, du Pré Saint Gervais, de l'Orme, de l'Inspecteur Allès, Frédéric Murlon, Alphonse Aulard et Charles Monselet ainsi que les boulevards d'Algérie et Sérurier) va être classée en Politique de la Ville au mois de novembre prochain.

Par ailleurs, plusieurs indicateurs socio-économiques propres au collège Budé confirment à la fois la diversité sociologique des familles, mais avant tout la très grande fragilité de beaucoup d'entre elles. De plus, une incohérence apparaît dans les éléments statistiques fournis par les services du Rectorat entre le nombre d'élèves boursiers, très important (43,2%), et le nombre d'élèves issus de CSP défavorisées, beaucoup plus modeste (17,5%). L'analyse des tarifs de cantine du collège Budé vient d'ailleurs souligner cette incohérence puisque 30 à 40% des élèves relèvent des tarifs les plus faibles.

Il est également envisagé la sortie de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire des écoles maternelles et élémentaires Rampal et Général Lasalle, du quartier Belleville, pourtant considérées par le Rectorat de Paris comme des écoles « défavorisées ».

La Mairie du 19^e partage les inquiétudes des enseignants du collège Budé et des parents d'élèves qui se sont mobilisés et partagent leur attachement à un service public renforcé de l'éducation en direction de tous les publics.

C'est pourquoi le Conseil du 19^e émet le vœu que :

- **le collège Budé, actuellement en RRS, soit inscrit en Réseau d'éducation prioritaire (REP) ainsi que les écoles de son secteur de recrutement (les élémentaires Romainville A et B, Eugénie Cotton A et B et les maternelles Romainville, Bois, Belleville et Eugénie Cotton)**
- **les écoles maternelles et élémentaires Rampal et Général Lasalle, actuellement en « RRS non ZEP », soient intégrées dans le réseau d'éducation prioritaire, indépendamment du collège Charles Péguy.**